



**Cour d'appel de Douai**  
 1 Place Charles de Pollinchove  
 59507 Douai Cedex  
 Tél : 03 27 93 27 00

**Cour administrative  
 d'appel de Douai**  
 50 Rue de la Comédie  
 59500 Douai  
 Tél : 03 27 08 10 00



Flashez ce code pour télécharger le plan d'accès

Contact secrétariat et gestion du colloque  
 M<sup>me</sup> AGNES PAKOSZ  
 Equipe de Recherche en Droit Public  
 Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales  
 de l'Université Lille 2  
 1 place Déliot - BP 629 - 59024 Lille Cedex  
 Courriel : agnes.pakosz@univ-lille2.fr  
 Tél. : +33 (0)3 20 90 75 62

Conception : Service Communication - Impression : Service Reprographie - Université Lille 2 - Mars 2014

COLLOQUE

# LA PRIMAUTE DU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE

Intégration et valorisation  
 du principe  
 50 ans après l'arrêt  
 de la CJCE « COSTA c/ ENEL »



Direction scientifique :

- PATRICK MEUNIER, Professeur à l'Université Lille 2
- JACQUES LEPERS, vice président du tribunal administratif de Lille, Professeur associé auprès de l'Université Lille 2

# PROGRAMME

Lundi 31 mars 2014  
 à Douai



Cour d'appel de Douai



# LA PRIMAUTÉ DU DROIT DE L'Union européenne

## Cour d'appel de Douai - Grand'chambre du Parlement de Flandre

**9 h 00** : Accueil des participants :

**9 h 30** : Allocutions d'ouverture

- M<sup>me</sup> DOMINIQUE LOTTIN, Première Présidente de la Cour d'appel de Douai
- M. le Professeur XAVIER VANDENDRIESSCHE, Président de l'Université Lille 2
- M. le Professeur LOUIS DE CARBONNIERES, Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université Lille 2
- M. TANGUY LE MARC'HADOUR, Doyen de la Faculté de Droit, Alexis de Tocqueville, Université d'Artois
- M<sup>me</sup> le Professeur FABIENNE PERALDI-LENEUF, Directrice du Centre de Recherches Droits et Perspectives du droit (CRDP), Université Lille 2
- M<sup>me</sup> FANNY VASSEUR, Directrice du Centre Ethique et Procédures, Université d'Artois

### LA PRIMAUTÉ ET LE JUGE JUDICIAIRE FRANÇAIS

Sous la présidence de : M<sup>me</sup> DOMINIQUE LOTTIN, Première Présidente de la Cour d'appel de Douai et M. OLIVIER DE BAYNAST, Procureur général

- M. MELCHIOR WATHELET, Avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, « Le principe de primauté à l'aune de l'intégration européenne »
- M. OLIVIER DE BAYNAST, Procureur général, Cour d'appel de Douai, « L'application de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et de la charte des droits fondamentaux dans les contentieux relevant du droit de l'Union européenne portés devant le juge judiciaire »

Modérateur : M<sup>me</sup> le Professeur FABIENNE PERALDI-LENEUF, Directrice du Centre de Recherches Droits et Perspectives du droit (CRDP), Université Lille 2

**11 h 00** : Débats

Pause : 11 h 15 - 11 h 30

### LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET LE PRINCIPE DE PRIMAUTÉ

M<sup>me</sup> NICOLE BELLOUBET, membre du Conseil constitutionnel, « Le juge constitutionnel français et la primauté du droit de l'Union européenne »

Modérateur : M. le Professeur EMMANUEL CARTIER, Directeur de l'Equipe de Recherches en Droit Public (ERDP), Université Lille 2

**12 h 15** : Débats

Déjeuner : 12 h 30 - 14 h 30

## Intégration et valorisation du principe

### 50 ans après l'arrêt de la CJCE « COSTA / ENEL »

Organisé par le Centre de Recherches Droits et Perspectives du droit (ERDP-CRDP) de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université Lille 2.

## Cour administrative d'appel de Douai

Allocutions d'ouverture

- M<sup>me</sup> LUCIENNE ERSTEIN, Présidente de la Cour administrative d'appel de Douai
- M<sup>e</sup> FRANCK DUBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Douai

Sous la présidence : M<sup>me</sup> LUCIENNE ERSTEIN, Présidente de la Cour administrative d'appel de Douai

### LA PRIMAUTÉ ET LE JUGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

- M. DANIEL LABETOUILLE, Président honoraire de la section du contentieux du Conseil d'Etat, « De l'arrêt « semoules » à la jurisprudence « Nicolo » : la primauté intégrée »
- M. OLIVIER YEZNIKIAN, Président de chambre et M. CHRISTOPHE HERVOUET, Président assesseur à la Cour, « Le principe de primauté et la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Douai »

Modérateur : M<sup>me</sup> VALÉRIE MUTELET, Maître de Conférences à l'Université d'Artois

**15 h 30** : Débats

Pause : 15 h 45 - 16 h 00

### L'AVOCAT ET LE PRINCIPE DE PRIMAUTÉ

- M. le Professeur MANUEL GROS, Université Lille 2, Avocat au Barreau de Lille, « L'impact du principe de primauté auprès des juridictions administratives »
- M<sup>e</sup> ROMAIN BOUCQ, Avocat au Barreau de Lille, « L'invocation du principe de primauté devant les juridictions judiciaires »

Modérateur : M<sup>e</sup> HÉLÈNE FONTAINE, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lille

**16 h 50** : Débats

### LE PRINCIPE DE PRIMAUTÉ EN PERSPECTIVES

- M. le Professeur DENIS VOINOT, Université Lille 2, Co - Directeur du Centre René Demogue, « La primauté du droit de l'Union : facteur de confrontation de l'Europe des affaires et des politiques économiques nationales ? »
- M. PHILIPPE LEGER, ancien Avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, « La Cour de justice de l'Union européenne garante de la primauté et du respect des identités et valeurs nationales ? »

Modérateur : M. le Professeur STÉPHANE DE LA ROSA, Directeur de l'Institut du Développement et de la Prospective (IDP), Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

**18 h 00** : Débats

Allocution de clôture : M. JACQUES VERNIER, Maire de Douai

Fin des travaux, Cocktail : 18 h 00